

Baisse de variable pour un commercial

Par oliv380, le 29/06/2011 à 13:07

Bonjour,

Je suis vendeur informatique dans une grande enseigne.

Mon salaire est composé d'un fixe et d'un variable.

J'arrive a avoir un salaire compris entre 1450 et 1600€. L'enseigne à décidé de modifier le variable, je me retrouve donc avec une baisse de salaire trés significative. Mon dernier salaire étant de 1100€.

Ma qualité va donc y etre impacté fortement.

Aurais-je un recours fasse à cette baisse de salaire trop importante pour garder mon niveau de vie?

Cette modification de varaible a été approuvée par les responsables sociaux.

Cordialement,

M.Boureau.

Par Paul PERUISSET, le 29/06/2011 à 13:19

Bonjour,

Il est difficile de vous répondre car vous n'indiquez pas comment est calculé ce variable et ce qui est mentionné dans votre contrat de travail, à ce titre.

Cordialement, Paul PÉRUISSET

Par oliv380, le 29/06/2011 à 13:58

Le variable est calculé sur les ventes que l'on fait. Nous sommes commissionné sur le materiels vendus et sur les garanties.

Ce variable à été modifié sous pretexte que nous gagnions plus, en variable, que les autre départements de la société et car il y a une baisse des ventes du a la conjoncture.

De plus le prix des garanties, la ou on gagne le plus en variable, ont été augmenté.

Par Paul PERUISSET, le 29/06/2011 à 15:26

Ce qui m'intéresse c'est de savoir de quelle manière ce variable a été modifié: L'employeur at-il modifié le % de ce variable ou augmenté les objectifs qui auraient pour conséquence la diminution des commissions etc...